

Les notions clés liées au PROJET

- ❖ démarche spécifique
- ❖ dépend des objectifs
- ❖ réalité à venir
- ❖ actions à mener
- ❖ répond à un besoin
- ❖ ressources/délais



Cinq étapes pour travailler par projet

1

Cadrer (constats, diagnostic, analyse)

Le projet doit être établi autour **d'objectifs communs entre les différents acteurs** et doit tenir compte du **projet d'établissement** ainsi que de la **progression de l'élève et des programmes**.

Il doit être défini avec précision avant d'être présenté au chef d'établissement et bien annoncer les objectifs poursuivis.

Il peut regrouper **plusieurs disciplines** et **plusieurs intervenants extérieurs**. De nombreux dispositifs permettent de l'intégrer dans une continuité pédagogique (TPE, Parcours, EPI).

Il est essentiel aussi de prendre en compte le contexte dans lequel le professeur documentaliste veut mener ce projet (contexte de l'établissement ou de l'académie par exemple).

2

Bien définir ses objectifs : SMART (spécifique, mesurable, ambitieux, réaliste, temporel)

Les **compétences et objectifs** doivent être clairement identifiés dès le début du projet et répondre aux questions suivantes : quel est le résultat que je veux obtenir ? Comment évaluer le résultat ? Que dois-je faire pour obtenir ce résultat ? Suis-je capable d'atteindre ce résultat ? Le résultat que je vise est-il planifié et ai-je les moyens de le réaliser ?

Chaque objectif est lié à un **indicateur de réussite** que le professeur documentaliste utilisera pour évaluer votre projet. Exemple d'objectifs : augmenter le nombre de prêts élèves au CDI sur l'année.

3

Conduire (programme d'actions)

Le **référent culture** est un pilier de la mise en place d'un projet.

Son rôle est d'organiser, planifier et communiquer.

Le professeur documentaliste, en accord avec le chef d'établissement, peut endosser le rôle de référent culture. Il devra alors réunir les conditions pour que les projets présentés et validés puissent être menés à bien. Si le professeur documentaliste n'est pas référent culture, il est conseillé de se rapprocher de ce dernier pour lui présenter les projets proposés pour l'année.

Le dépôt des projets d'éducation artistiques et culturels (PEAC) auprès de la Direction des arts et de la culture (DAC) et du rectorat se fait dès le début d'année. Quand cela est possible, il est conseillé d'anticiper dès la fin d'année scolaire précédente pour être à même de remplir les dossiers fin août début septembre.

4

**Conclure
(évaluation
qualitative et
quantitative à partir
d'indicateurs)**

Les indicateurs vont permettre à la fin d'évaluer votre projet. Plusieurs outils peuvent être utilisés : statistiques, questionnaires, enquête, tableau de bord.

5

**Communiquer
(à chaque étape :
avant, pendant, après)**

Avant d'entreprendre toutes démarches le professeur documentaliste ne doit pas oublier d'en avertir le chef d'établissement qui doit donner son accord. Si plusieurs acteurs sont à l'origine du projet, chaque participant doit également valider les actes entrepris. Communiquer, c'est aussi le moyen d'attirer de nouveaux partenaires et de rendre compte du travail effectué afin de le valoriser.

Les conditions pour réussir

- ❖ impulsion du chef d'établissement
- ❖ stratégie de communication
- ❖ organisation de la concertation, du travail en équipe
- ❖ rétro-planning.

Les points forts de la pédagogie de projet

Le projet favorise le **travail d'équipe**. La démarche de projet répond parfaitement à la mise en place des différents Parcours (PEAC, Santé, Avenir) en permettant l'acquisition de connaissances, la pratique, des rencontres et le développement de compétences.

La démarche de projet permet également d'innover, moderniser, sensibiliser et inciter.



Les limites de la pédagogie de projet

Certains projets se voient refuser par manque de moyens financiers. Attention alors à se tenir informé auprès du chef d'établissement et du gestionnaire des moyens possibles.

Les partenaires

L'offre culturelle à Mayotte est peut-être moindre si l'on compare à la métropole mais le territoire n'en reste pas moins riche de différents artistes, techniciens, médiateurs ou professionnels des arts et de la culture. De nombreux acteurs travaillent également pour la valorisation du patrimoine et pour la préservation de l'environnement (cf. liste structures et ressources publiée par la DAC et le rectorat) qui peuvent donner naissance à de très beaux projets. De manière générale, les partenaires peuvent être :

**Dans le domaine
culturel**

- les **associations culturelles** : certaines interviennent beaucoup dans les écoles (ex: Naturalistes), d'autres sont plus privées et spécialisées (plus onéreuses).
- le **secteur du livre** : bibliothèques et médiathèques municipales, médiathèque départementale (CDP), autres CDI, librairies, ARLL (Agence régionale du livre et de la lecture).

Dans le domaine
de l'insertion
professionnelle

- la **DAC** (diversité culturelle, patrimoine, politique de lecture).
- le **musée de Mayotte**, Salles de spectacles (Pôle Culture Chirongui).
- les **cinémas** (Association Ciné Musafiri).
- **l'Onisep** (très général) et CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse, intéressant en lycée pro)
- **les chambres de commerce et d'industries**
- **le GRETA**
- **la cité des métiers**